

LE FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE

Résumé à l'attention des citoyens

Actions réalisées en 2022

Créé en 2014, le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) a pour objet de permettre l'exploitation durable des ressources marines.

Pour rappel, la France bénéficie d'une enveloppe de 588 millions de crédits européens sur l'ensemble de la programmation, auxquels viennent s'ajouter 186 millions de crédits nationaux et régionaux mobilisés en contrepartie, soit une enveloppe totale de 774 M€. L'effet levier est important : **1€ de crédits nationaux et régionaux permet de mobiliser 3 € de crédits européens.**

Par la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux, la France a consommé une part notable de l'enveloppe allouée en termes de crédits européens. L'année 2022 a donc été marquée par de nets progrès dans les engagements : 565 millions€ ont été engagés au 31 décembre 2022, contre 498 millions€ fin 2021, ce qui a permis d'atteindre un taux d'engagement de la maquette de 99,4%, contre 58% en 2021. L'année 2022 se caractérise également par une accélération des paiements puisqu'ils ont atteint un total de 388 millions d'euros, contre 313 millions€ en 2021), portant le taux de paiements à 66%, contre 52% en 2021. Il est à noter, qu'en août 2023, le taux d'engagement est de 99% et le taux de paiement de 75%.

La priorité 1 qui vise à encourager une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances, est dotée d'une enveloppe de 121 752 640€ qui a été entièrement consommée. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins constituent un enjeu capital de la politique commune des pêches (PCP). Grâce au déploiement du FEAMP, la France a ainsi mis en place des projets visant à protéger et rétablir la biodiversité dans le cadre d'activités de pêche durables, dont par exemple le projet MESH porté par le Centre National de la Recherche Scientifiques (mesure 40) qui met en place un dispositif d'acquisition de nouvelles connaissances sur le rôle des mangroves dans le renouvellement et le maintien de la diversité des juvéniles de poissons et de crustacés en Guyane et visera à suivre la qualité des milieux dans un contexte de forte croissance des activités humaines dont la pérennisation est fortement tributaire de moyens d'alerte, scientifiquement validés, sur la dégradation des milieux et l'impact des changements climatiques.

La priorité 2 visant à favoriser une aquaculture durable sur le plan environnemental et dotée d'une enveloppe de 127 865 628€ a poursuivi sa consommation. Elle a par exemple permis de financer le projet de la ferme d'Arun (Finistère) sur la mesure 48 (modernisation et développement dans l'aquaculture) pour produire des juvéniles de coquillages peu cultivés dans ce secteur comme l'huître plate et le pétoncle noir. Ce projet est axé sur le respect de la biodiversité car il participe à la diversification de la production aquacole et des espèces élevées.

Les mesures de la priorité 3, dont l'objectif est de favoriser la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et rassemblant notamment les mesures gérées au niveau national, ont bénéficié d'un allongement de leur durée afin d'assurer une bonne transition vers la programmation du FEAMPA mise en œuvre à partir de 2023. L'enveloppe initiale de la priorité 3 est de 122 721 986€. Les mesures 76 (soutien aux administrations et entreprises - contrôles) et 77 (collecte de données) ont été entièrement consommées. Cette mesure a par exemple permis de soutenir l'opération "Observation à la mer CICTA 2017 Thon rouge" qui permet de financer des observateurs sur le thon rouge.

La consommation de la priorité 4 visant à améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale a connu une nette progression de la consommation qui a notamment été permise grâce à la mesure 63 (modernisation dans la commercialisation et la transformation). Dotée d'une enveloppe de 20 430 353 €, ,, cette priorité a financé 670 opérations. Elle a aussi participé à l'atteinte d'objectifs prévus pour les autres priorités comme la préservation des écosystèmes et le développement durable. Le projet FEVIDER (mesure 62) d'Ifremer qui s'articule autour d'analyses de diversité dans l'écosystème de la Rade de Brest en vue de l'amélioration des activités des professionnels de l'ostréiculture permet d'obtenir une gestion des risques de mortalité associés aux agents pathogènes qui est un élément clé de la durabilité de la conchyliculture. Selon les résultats obtenus, ce projet pourrait aboutir à recommander des pratiques d'élevage fondées sur le maintien d'une diversité biologique élevée afin de limiter le risque de maladie.

La priorité 5, qui favorise la commercialisation et la transformation, a elle aussi connu une progression de la consommation de son enveloppe de 85 866 993€. En effet, les mesures 66, 67 et 69, ayant pour objectif de promouvoir et moderniser la commercialisation et la transformation, ont été quasiment intégralement consommées.

La consommation de l'enveloppe de 4 991 532 € de la priorité 6 favorisant la mise en œuvre de la politique maritime intégrée a connu un fort engagement car de nombreux dossiers ont été sélectionnés sur cette priorité. Néanmoins, son taux de paiement reste encore faible car il s'agit de projets pluriannuels. Ainsi, les paiements devront être renforcés avant la clôture du FEAMP.

Enfin, l'assistance technique, qui a pour but de répondre à des besoins administratifs sur le FEAMP comme assurer la bonne gestion du fonds, a été quasiment intégralement consommée. En effet, son enveloppe a permis d'engager 36 dossiers pour 29 millions d'euros. L'assistance technique a également été mobilisée pour l'élaboration du prochain programme et le lancement de sa mise en œuvre. En région, l'assistance technique est mobilisée afin de renforcer les équipes d'instruction sur le terrain c'est notamment le cas de Mayotte et de la Réunion qui ont pérennisé deux intérimaires chacun

Cette année 2022 a également été marquée par l'acceptation du programme national ainsi que la mise en place du FEAMPA. Ces efforts se poursuivent sur l'année 2023 afin de pouvoir clôturer le FEAMP dans les meilleures conditions et réaliser un début satisfaisant sur le FEAMPA.